



Erreur/ congé annuel et RTT

Par **aminak**, le **02/06/2014** à **22:30**

A la suite d'une formation infirmière de 3 ans durant la période de Février 2011 à Février 2014 en position de promotion professionnelle, j'ai réintégré mon administration le Centre d'action Sociale de la Ville de PARIS, et je constate que le service des ressources humaines a fait une erreur dans le calcul de mon reliquat de Congés annuels et RTT pour l'année 2013.

Il m'accorde donc 33 congés annuels et 25 RTT. Ils prétendent que je ne dois pas bénéficier de ceux ci, pour l'année 2013. Qu'en pensez vous et surtout je voudrais savoir si je dois me défendre pour conserver le bénéfice de cette erreur, et quelles sont les démarches à effectuer si j'ai des droits/ erreur.

En vous remerciant d'avance

Par **P.M.**, le **02/06/2014** à **23:59**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...